



# LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

## FRANCE. — PARIS, 4 OCTOBRE.

M. de Belval est arrivé à Berne le 26; le 27 M. de Montebello a remis à M. Tschärner l'ultimatum dont le directeur a eu communication le 28. Il s'est immédiatement réuni et il a pris les résolutions suivantes dans les limites de la compétence que lui attribue le pacte fédéral.

1<sup>o</sup> Convocation d'une diète extraordinaire pour le 17 octobre.

2<sup>o</sup> Invitation à tous les états de nommer leurs députations et de les munir d'instructions et de pouvoirs suffisants;

3<sup>o</sup> Ordre au chargé d'affaires suisse à Paris, d'interrompre toute relation avec le gouvernement français, et d'en prévenir le ministère par une note.

Ainsi au 20 octobre, tous les conseils et les landsgemeindes de la Suisse auront été réunis et l'opinion publique aura une occasion solennelle de se prononcer.

Dès le 28, les rapports avec la légation française ont cessé à Berne, et celle-ci a fermé ses bureaux; les passeports pour la France ne sont plus visés. Cependant le même jour M. de Montebello s'est encore rendu chez M. Tschärner pour lui offrir d'admettre une exception. On s'attendait à voir une sollicitude de l'ambassadeur, éveillée par les besoins du commerce, par les souffrances des classes malheureuses; nullement. La seule exception qu'il voudrait tolérer serait la continuation du transport, à travers la France des réfugiés prosaïtes en vertu du conclusion de la diète.

Il paraît que les communications sur la frontière ne seront point interdites; seulement aucune pièce ne sera plus signée ou légalisée par les agents diplomatiques et les rapports d'état à état cesseront. Le gouvernement de Berne prendra tout de suite des mesures pour adoucir autant que possible cette position à ses administrés, et il payera lui-même les pensions militaires que le gouvernement français doit à des citoyens du canton.

Voici comment se termine la note que M. de Montebello a adressée au directeur fédéral de la Suisse :

« Un gât-à-pens a été concerté presque publiquement contre l'ambassade de France. Un acte de basse vengeance contre le représentant d'un grand état, conçu et accompli par quelques révolutionnaires, a été, pour ainsi dire, adopté par l'autorité légale comme une représaille de gouvernement à gouvernement.

« On arrache, et on feint d'arracher à un aventurier, le poignard sur la gorge, de prétendus aveux. Ceux-là même qui l'ont pris pour instrument renouvelent entre eux une sorte de tribunal vénéfique; il est livré par cette justice occulte à la justice publique, qui se reconnaît régulièrement saisie et qui accepte toute cette série de crimes secrets, comme un commencement d'instruction.

« Une enquête est ordonnée, non contre les affiliés d'une association redoutable, mais sur les faits qu'ils créent et qu'ils dénoncent. Le directeur défère cette enquête sans exemple à la diète; une commission est nommée et la diète

sanctionne par son vote les conclusions d'un rapport où les principes du droit des gens sont outrageusement méconnus; ainsi les étrangers font la police, les conspirateurs provoquent des arrêts, saisissent les autorités.

« Tout en laissant à la Suisse le temps de se soustraire à de funestes et criminelles influences, et de revenir à ce système de modération et de justice dont ce gouvernement n'aurait jamais dû s'écarter, la France se doit à elle-même de témoigner d'une manière éclatante qu'elle ressent l'injure et qu'elle en attend la prompte satisfaction. Jusqu'à ce que cette satisfaction soit donnée, le soussigné reçoit l'ordre de son gouvernement de cesser tout rapport avec la Suisse, et d'attendre dans cette attitude qu'une politique plus sage ait repris l'empire dans ses conseils.

« C'est de la Suisse égarée et asservie, à la Suisse éclairée et libre que la France en appelle, et c'est de cette dernière qu'elle attend une prompte satisfaction. Elle croit fermement que la Suisse ne tardera pas à retrouver dans ses souvenirs, dans ses intérêts bien compris, dans ses sentiments véritables, des inspirations qui la préserveront des périls auxquels l'expose une poignée de conspirateurs étrangers. Si par malheur il en devait être autrement, forte de la justice de sa cause, elle n'écouterait plus que sa dignité offensée, et jugerait seule alors des mesures qu'elle doit prendre pour obtenir une juste satisfaction. Enfin, elle saura, et sans compromettre la paix du monde, montrer qu'elle ne laissera jamais un outrage impuni.

« Le soussigné saisit cette occasion pour offrir à LL. EE. messieurs les avoyer et conseil exécutif de la ville de Berne, directeur fédéral, les assurances de sa haute considération.

« On remarque dans la Charte de 1830, organe semi-officiel du cabinet, la déclaration suivante concernant la dissolution de la Chambre, qui a été examinée par plusieurs journaux.

Dans l'état actuel des affaires, nous ne craignons pas d'affirmer que ni la couronne ni aucun des hommes d'état qu'elle a appelés dans ses conseils, n'ont pensé et ne pensent à une dissolution.

« Si l'on avait doute entre le compte rendu et l'ordre du jour motivé, nous concevions la dissolution actuelle de la Chambre; mais tant que le doute ne se présentera pas, et le ministère actuel est moins fait qu'un autre pour le faire naître, la dissolution devra être pour tout le monde une question de prévoyance, mais non d'immédiate application. — Nous pensons qu'après des déclarations aussi formelles, toute polémique sur cette question anticipée devient inutile.

« Aux Etats-Unis, un mécanicien a récemment obtenu un brevet d'invention pour un mécanisme dont l'action du flux et du reflux de la mer est le principal moteur. Déjà cette force dont la puissance est irrésistible a été employée pour enlever des pilotes profondément enfoncés dans l'eau. Si l'on fixe à ces pilotes une corde et qu'on l'attache fortement à un bateau, celui-ci les arrache quand la mer le soulève. Lorsque la marée descend, tout bateau

pourrait servir de contrepois pour soulever de lourds fardeaux qu'il serait ensuite facile, au moyen d'une grue, de diriger sur le point où ils devraient être déposés.

« Le *Magasin pittoresque* qui paraît à Moscou renferme la gravure, et la description du canon colossal qui se trouve placé dans l'arsenal de cette ville, où il apparaît auprès des autres pièces d'artillerie comme un géant au milieu de nains. Ce canon monstrueux porte l'inscription suivante : « Ce canon a été coulé à Moscou, ville de résidence, par ordre suprême du vrai croyant et auguste czar Eédor Jovnowitsch, empereur et souverain de toutes les Russies, ainsi que de S. M. l'auguste czarine et grand duchesse Irine, en l'année du monde 1586, troisième de leur règne. » Il pèse 96,000 livres et son calibre est de 4,800. L'année dernière on le plaça sur un affût couvert d'ornements en bronze et grand à proportion.

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous lisons ce matin dans le *Journal des Débats* :

« Le chargé d'affaires d'Autriche à Madrid vient d'être rappelé par son gouvernement, et a demandé ses passeports.

« Quelque temps auparavant, le chargé d'affaires de Naples, M. le marquis de la Grua, avait reçu du nouveau ministre espagnol l'ordre de quitter Madrid dans un délai de quinze jours.

## BELGIQUE.

Bruxelles, 5 octobre (trois heures). — La liquidation du jour étant peu chargée n'a eu aucune influence sur les cours. On a commencé en actif à 24 preneurs, pour retomber à 23 3/4 papiers 5/8 argent. La cote de Paris vient avec 5/8 de baisse (25 1/4), mais cette réaction étant plus que compensée par la hausse de Londres, il y a eu une petite reprise sur l'actif qui est à 23 7/8 argent. Les dépêches d'Amsterdam ne sont pas encore arrivées.

Après la cote : actif 23 7/8 argent au comptant 3/4 papier au 10. Actions : Brasseries 108 P.; Librairies nominatives 105 1/2 P.; Typographies 110.

Amsterdam, 4 octobre. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 1/4 3/4 5/8, 5 p. c. 400 1/2 104 100 7/8; billets de chance 22 1/4 1/2 7/16, syndicat 95 1/2 3/4, société de commerce 477 1/9, Ardois pièces de 85 livres 24 3/4 25 1/8, grosses pièces 24 9/16 5/8, différée 10 10 1/8, passive 8, brésiliens 84 1/4, napoléon 93 1/2 3/4, russes 103 1/2 3/4.

Toujours beaucoup d'acheteurs en fonds nationaux, et les cours de l'étranger influent sur ces dispositions. La dette active était très recherchée. A défaut de nouvelles, les fonds espagnols sont restés à peu près comme hier.

Londres, 3 octobre (quatre heures). — Consolidés 89 1/8 1/4 (hausse 1/4), belges 102 1/4 1/2 (hausse 1/2), hollandais 2 1/2 p. c. 53 à 1/4 3/8 (hausse 3/8), 5 p. c. 100 1/4 1/8 1/4 (hausse 1/8); espagnols active au comptant 26 1/2 5/8 1/4 5/8 27 5/8 3/8 (hausse 1/2), passive 8 à 1/4 7 3/4 8 1/4 à 3/8 (hausse 2/8); différée 11 1/2 à 1/4 à 5/8 (hausse 5/8); portugais 5 p. c. 54 1/2 1/4 3/8 (hausse 1/4), 3 p. c. 34 3/3 1/2 3/4 3/4 (hausse 1/2); brésiliens pour le 47 courant 80 (hausse 1/2).

## UN COEUR DE FEMME.

C'était dans une jolie maison de la Chaussée-d'Antin. Un bureau de palissandre, incrusté de citronnier, une bibliothèque gothique, dont les deux battants ouverts laissaient apercevoir des tablettes pliant sous le poids de volumes richement reliés, un canapé recouvert en satin de laine d'un bleu clair, un fauteuil en bois d'ébène coquettement sculpté, quelques chaises de forme bizarre et légère, une pendule mi-partie bronze et or représentant Byron enfant, assis sur un rocher, le coude sur un tronc d'arbre, la figure tournée vers le ciel, composaient l'ameublement d'un cabinet de travail où écrivait un homme d'une trentaine d'années, mis avec la recherche distinguée d'un fashionable de bon goût qu'une invitation appelée à une réunion du monde élégant. Cependant il n'était que dix heures du matin.

Une lettre venait d'être achevée par lui; elle était ainsi conçue :

« Ma tendre et bonne Louise, tu vas me maudire, et cependant si le désespoir peut être l'excuse d'une faute, oh ! je te le jure, je suis plus digne de pitié que de colère; car je souffre d'atroces souffrances, ma bien aimée Louise. C'est le visage plein de larmes, l'âme brisée par la douleur, que je sollicite mon pardon. Si tu m'aimes encore, pourrais-tu me le refuser ? Hélas ! il est venu ce jour que depuis si long-temps redoutait mon amour ! O ma Louise ! tes soupçons avaient deviné juste, je cède aux sollicitations de mon père, aux pleurs d'une mère chérie : aujourd'hui, tout-à-l'heure, une autre que ma Louise va recevoir mon nom. Louise, toi que j'aime, toi que seule j'aimerais toujours, ne maudis pas ton amant ! certes, il est plus malheureux que toi ! Mais Louise, tu le sais, notre bonheur, ce bonheur si vrai que nous ne devons qu'à nous-mêmes, ou plutôt que je ne devais qu'à toi, à tes ravissantes paroles d'amour, à tes regards si doux, ce bonheur qui était ma vie, il ne pouvait durer; la dure et cruelle nécessité était là avec sa voix impérieuse, qui, chaque jour, nous en avertissait. La fortune de mon père est médiocre, le rang que mon nom m'imposait dans le monde l'a bientôt épuisée, et si j'avais différé davantage de prendre le parti violent auquel je me soumetts,

Louise, la misère m'attendait. La misère, Louise ! tu comprends, n'est-ce pas ? La misère pour la vieillesse de mon père adoré qui, lui, avait rêvé pour son fils un avenir tout d'honneur, de gloire et d'éclat. La misère pour les cheveux blancs de ma mère, à qui son enfance si magnifique, si opulente, a fait d'exigeants desirs de bien-être et de luxe.

« O, Louise, pouvais-je résister !... Non : et toi-même, j'en suis certain, si ma raison n'eût pas reculé devant un pénible aveu, Louise, je te connais, et ton dévouement toujours si pur et si noble m'aurait imposé l'obéissance. Dans une heure, ma Louise, j'irai au pied de l'autel promettre à une autre l'amour que je t'ai donné. Dans une heure mes lèvres prononceront un serment qu'ils appellent sacré. Pardonne-le-moi, ô mon ange, pardonne-le-moi, ce serment fait en face du Dieu vivant, ce serment, tu n'en doutes point n'est-ce pas, sera un mensonge. Mille fois, ma chérie, je t'ai répété qu'à toi appartenait mon âme, qu'à toi seraient à tout jamais mes pensées et mon affection. Ce serment-là, Louise, nulle autre force que ma volonté ne me l'a dicté, un prêtre ne l'a pas reçu, je le tiendrai.

« Adieu, Louise, adieu ! en traçant ce mot si douloureux de tristesse et d'amertume, mon cœur est tout prêt à rompre ma poitrine, mes yeux roulent des pleurs, la vie m'abandonne... Louise, ton ami ne sera plus heureux que dans le passé, toutes ses joies ne seront plus qu'un souvenir. A une autre ma présence, à toi mon âme !

Gustave de Montbrun.

Gustave plia cette lettre, la cacheta, mit l'adresse, la déposa sur un coin de son bureau. Son front n'était pas contracté, son œil sec; il écrivit :

« Cher Jules, c'est le pied dans un escarpin vernis, le mollet dans un casimir collant, le menton dans une cravate des plus empestées que je sache, l'œil radieux, le frac noir de rigueur sur les épaules, la chevelure en coup de vent, l'haleine tout embaumée de Portugal, que je te griffonne ces lignes. Je suis beau comme les amours, mon cher ami, beau à ravir la pensée, beau à faire rougir de dépit tous les Adonis, et tous les Apollons de la mythologie. C'est que dans une petite heure (tu

ne devinerais jamais ce que je vais faire dans une heure; je te le donne en quarante mille te priant, comme disait feu Mme de Sévigné, de jeter bien vite ta langue aux chiens, car sur l'honneur, ton épaisse intelligence ne devinera jamais cette sublime charade si ma bonté ne se hâte pas de te révéler le mot), dans une heure, je me marie !...

« Ne ris pas, scélérat, ne ris pas, don Juan, ou je te voue aux dieux infernaux. Oui, mon cher, oui, ton ami Gustave de Montbrun, celui que la terreur des époux avait surnommé l'irrésistible, l'épouse ! Il épouse à Saint-Roch !... On va le bénir; le sanctifier... Tu crois que je plaisante ? Et bien ! tu te trompes; car ce que je te conte là est sérieux; j'épouse ! Est-ce une brune ? vas-tu dire; est-ce une blonde ?... Pitié !... C'est tout ce que tu voudras, ô le plus absurde et le plus cher de mes amis, c'est, ouvre bien les oreilles, c'est une petite soname ronde et nette de 600,000 francs !... Je te vois d'ici l'œil hagard, la

bouche entr'ouverte, le cheveu, le seul qui te reste, hérissé de stupeur; tu cries au miracle ! à l'impossible ! au fabuleux ! Cries tant que tu pourras, je ne m'y oppose en aucune façon. As-tu fini ? Apportencore ici tes oreilles et ton attention. En outre de ces six cents mille francs, j'épouse, par dessus le marché, un beau nom; Pauline de Valbreuse, et toujours en outre des six cent mille francs, la plus jolie femme du monde... Est-ce que tu as bien entendu ? Je te dis : la plus jolie femme du monde. Ni plus; ni moins. Tourneur à damner tous les saints du paradis; la tête d'une vierge de Raphaël, les yeux grands comme ça... (je te prévient qu'à ce moment je dépose ma plume, et parcourant de mon index gauche l'index de ma main droite, je dessine, au profit de ton instruction, une longueur de deux pouces environ; cette longueur est celle de ses yeux, tout bonnement.) J'en suis fou, mon cher; c'est de ma femme que je parle et non pas de la somme. J'en suis fou à lier; j'y pense le jour, j'en rêve la nuit. Une seule inquiétude me travaille; ma femme, (c'est bouffon décrire un mot comme celui-là : ma femme !) ma femme donc ne me fait pas l'effet d'être ricuse; elle a un air tout mélancolique, tout rêveur, qui lui sied divinement, mais qui me fait douter, moi qui ne doute de rien. Oui, mon cher, j'en suis là, je

Marché des huiles et graines. — L'huile avec peu d'affaires, tourteaux colza demandés et lin tiennent prix.

Par arrêté royal du 4 octobre, la démission de M. Trentesaux, de ses fonctions de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, est acceptée. M. Trentesaux est admis à la retraite.

— Le *Moniteur* de ce jour contient les nominations des bourgmestres et échevins de la province d'Anvers.

— Par arrêté royal du 6 septembre dernier, il a été décidé, sur la proposition du jury de l'exposition des produits de l'industrie de 1835 savoir :

A M. Mertens, horloger à Bruxelles, une médaille en vermeil pour le régulateur à secondes qu'il a exposé ;  
A M. Dekemmel, horloger à Anvers, une médaille d'argent pour le chronomètre qu'il a exposé.

N. B. Ces deux artistes sont les seuls des quatre ayant envoyé des instruments de précision, à l'exposition, qui aient cru devoir les soumettre, conformément à la décision du jury, aux observations, suivies de M. le directeur de l'Observatoire, et qui, par suite, aient été admis à concourir pour l'obtention des récompenses instituées à l'occasion de l'exposition. (*Moniteur*)

ACADÉMIE DE BRUXELLES.

L'Académie de dessin, peinture, sculpture et architecture de Bruxelles, dont les cours s'ouvriront le 17 de ce mois, vient d'être complètement réorganisée quant au personnel de ses professeurs.

M. Navez, peintre d'histoire, est nommé directeur de l'Académie, et premier professeur de peinture, et de dessin d'après nature.

M. Paelinck, peintre d'histoire, deuxième professeur de dessin et de peinture est chargé de la classe de la figure antique.

M. Jehotte, professeur de sculpture.  
MM. C. Coene et de Lantsheer sont nommés professeurs de principes.

M. Snyts, architecte du roi, premier professeur d'architecture.

M. Payen, architecte de la ville, deuxième professeur.  
M. Tasson, professeur de principes d'architecture, chargé de l'enseignement secondaire.

M. le docteur Graux, professeur d'ostéologie appliquée la peinture.

M. Jules Kindt, professeur de géométrie et de physique mécanique.

M. Bossuet, professeur de perspective et de dessin linéaire.  
M. Roget, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province, professeur chargé de l'application de la géométrie descriptive à la coupe des pierres et à la charpente.

M. Spol, professeur de gravure.  
M. Alvin, chef de bureau de l'instruction publique au ministère de l'intérieur, a été nommé secrétaire de l'Académie.

Avec un personnel aussi nombreux et aussi distingué, l'Académie de Bruxelles peut se promettre de brillants succès.

La chambre du conseil du tribunal de Bruxelles a, par une ordonnance rendue ce matin, renvoyé devant le tribunal correctionnel MM. Michiels et Mertens, sous la prévention d'avoir porté des coups et outragé, par gestes, le commissaire de police Courouble, dans l'exercice de ses fonctions, ou tout au moins d'avoir commis un de ces deux délits. MM. Jacques Kats et son frère Joseph, sont renvoyés devant le même tribunal, du chef d'outrages, par paroles seulement, envers le même commissaire, MM. Mertens et Joseph Kats ne sont pas détenus préventivement. Les deux autres se proposent de demander de nouveau leur mise en liberté sous caution, attendu que l'appel de la cause ne pourra sans doute avoir lieu qu'après la rentrée des cours et tribunaux.

— Nous continuons à publier les renseignements qui nous parviennent des frontières de la Hollande, au sujet du

doute! — De quoi, diras-tu? — De moi, Jules, de moi! Je m'apprécie, vois-tu, je me suis par cœur, et c'est à cause de cela que, pour la première fois de ma vie, je n'ai pas confiance! Moi qui suis un bon garçon tout rond, tout uni, pas plus sot qu'un autre, mais sans apprêts, sans manière; j'ai une peur terrible de ne pas parvenir à me faire aimer d'elle. Il y a six mois déjà que je lui fais ma cour, que je lui donne le bras sous les yeux de ma future belle-maman, qui n'est pas laide du tout, que je conduis toute la famille dans les bals, dans les promenades publiques, au spectacle, que je fais d'incroyables frais d'esprit et d'amabilité: eh bien! depuis six mois, c'est à peine si j'ai aperçu un sourire sur ses petites lèvres si délicates; si finement dessinées. Je ne la crois pas si méchante, car ses yeux d'un noir velouté respirent une indicible douceur, et le son de sa voix, de cette voix si faible, si timide, qu'elle semble toujours murmurer plutôt que résonner, est empreint de je ne sais quelle molle et calme indifférence. En un mot, cher Jules, si tu veux que je te parle franc, ma femme m'a tout l'air de la Vénus de Pygmalion, moins l'animation. C'est un marbre, un marbre magnifique, mais ce n'est qu'un marbre: et je ne me fais pas l'effet d'un Pygmalion. Qu'en penses-tu?

Après tout, qu'importe? Elle est belle, elle est riche, je l'aime; et si elle veut se laisser être heureuse, c'est une peine que je prendrai bien volontiers. Si la fierté se mêle de la partie, si sa tranquillité impassible rit au nez de mes soins, le désespoir ne me gagnera point, je te prie de le croire, et je ne m'asphyxierai pas pour si peu.

Et, à propos d'asphyxie, oblige-moi donc, cher ami, d'aller voir cette pauvre Louise; je tremble qu'en apprenant la trahison de son monstre, tu te rappelles que c'était là son injure de prédilection, elle ne fasse quelque bêtise. Elle me disait encore, il y a huit jours, que si je rompais elle serait capable de tout, et tu connais sa tête! D'abord, toutes ces figurantes de l'Opéra, dès qu'elles se lancent dans la sentimentalité, passe-moi le mot, enlèvent un suicide comme un

bruit des préparatifs militaires qui seraient faits dans ce pays. On nous écrit de Bassevelde, sous la date du 4 octobre :

« Toutes les nouvelles que je reçois de l'île de Cadsant coïncident avec celles de Paris. Il semble que le roi Guillaume a des intentions hostiles, ou qu'il en craint de la part des autres. Voici ce qu'on me mande de l'extrême-frontière, sous la date d'hier: Les Hollandais augmentent, depuis deux jours, les eaux dans le canal de la ligne qui sépare l'ancienne île de Cadsant de la terre ferme, au point qu'un polder voisin à celui qui reçoit l'inondation a été obligé d'exhausser le barrage qui remplace le ponton détruit par les eaux. L'éclosure de Sainte-Marguerite, qui jadis jetait une partie des eaux de la Flandre dans les criques du Swyn et du Brackman, est fermée pour arrêter l'inondation des eaux salées.

Les canons, dans un moment où on les mettait en dépôt à Breskens, en sont revenus à Ysendyck, et l'on assure que les *schutters* de 1827 sont rappelés sous les drapeaux. On ajoute à ces nouvelles qu'on distribuait des croix aux soldats hollandais qui se sont distingués dans les expéditions en Flandre de l'année 1831, sans doute pour encourager les autres. Il est plus sévèrement défendu que jamais aux habitants de l'île de Cadsant de communiquer avec les Belges; mais il ne paraît pas vrai que de nouvelles troupes aient été envoyées dans la Flandre zélandaise; du moins du côté de Breskens.

LIÈGE, LE 6 OCTOBRE.

TRAVAUX DU CONSEIL PROVINCIAL.

DES ROUTES ET DES CANAUX.

Nous avons déjà donné un aperçu des principaux objets qui nous semblaient devoir attirer l'attention du conseil provincial dans la session qui va s'ouvrir. Nous avons promis de revenir spécialement sur le chapitre des routes. Nous sommes à même aujourd'hui de tenir notre promesse en puisant aux sources officielles. (1) On pourra voir si nous avons tort de considérer cet objet comme le plus important de tous ceux qui doivent appeler l'attention du conseil.

La perception des droits de barrière dans la province a été adjugée dernièrement pour une année à partir du mois de mars de cette année.

Sur la totalité des routes de première et de seconde classes, pour la somme de fr. 206,315

Sur les routes provinciales pour fr. 10,560

L'entretien de ces routes et leur amélioration partielle coûte annuellement pour les routes de première et de deuxième classes de fr. 132,658

Pour la totalité des routes provinciales fr. 4,171

Il résulte de là, que le produit des barrières dépasse pour cette année le montant des frais d'entretien des routes,

1° Au profit de l'état et par rapport aux routes de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe fr. 73,657

2° Au profit de la province de fr. 6,429

Des améliorations ont été effectuées sur divers points de ces routes; d'autres l'eussent été également, si des contestations relatives à des expropriations n'y eussent mis obstacle.

On cite particulièrement l'élargissement de la route de première classe n° 4, immédiatement au delà du pont de la Vesdre à Chénée, et la rectification du profil longitudinal de la route de 2<sup>e</sup> classe à l'endroit dit la Grappe à Hodimont.

Les routes dont l'entretien est à la charge des particuliers, sociétés et communes, ne sont pas partout dans un aussi bon état que les routes du gouvernement.

Les routes construites ou en construction depuis la dernière session des états provinciaux sont :

1° La route de Huy vers Tirlemont, commencée vers 1830, à l'extrémité du faubourg de Statte, est actuellement construite et livrée à la circulation, sur une longueur totale de 10,605 mètres, et le sera à la fin de la présente année sur une longueur totale de 20,290 mètres.

Le gouvernement a pris part à l'établissement de cette pro-

(1) L'exposé administratif de la situation de la province de Liège fait par la députation au conseil de la province en 1836.

jeté-batta, et boivent un verre d'opium comme une bouteille de Champagne. Or, Louise aimait le Champagne: quand je ne serai plus là pour lui en offrir, elle pourrait fort bien se livrer à l'opium.

Je viens de lui écrire une lettre de consolation toute en phrases de rigueur, toute semée d'hélas! à faire gémir un rocher, de virgules d'exclamation qui expriment le désespoir avec une vérité, une énergie, une passion digne d'une jeune première de l'Ambigu Comique. Cependant, je ne me fie pas à ma rhétorique, j'ai présence serait d'un plus puissant effet. D'ailleurs, tu es blond, et Louise m'a toujours donné à entendre qu'elle regrettait que je ne fusse pas blond. Je réclame ce service de ton amitié. Onze heures viennent de sonner, j'entends une voiture qui s'arrête à ma porte; ce sont mes témoins qui viennent m'annoncer que le moment fatal est arrivé. Je ne rentrerai plus dans cette chambre que mari, et, sans doute, dormant le bras à Madame de Montbrun. — Mari! Madame! ces deux mots-là me dansent devant l'esprit depuis ce matin. — Mari, dans quelques minutes!... Invoque pour moi toutes les divinités de l'Olympe, cher Jules, car voici que je m'embarque sur une mer singulièrement orageuse. Et, comme nous disions en lycée Bourbon :

*Linquimus Ortygix portus, pelagoyque volamus.*

Adieu. J'ai la chair de poule et je ris; tu sais, tout comme la veille d'un duel à mort: les sois pâlissem et tremblent; les gens d'esprit pâlissem mais ne tremblent pas. Ils vont au devant de la balle froids impassibles, quelquefois même gais jusqu'à la folie, et la balle se détourne. En ce moment je suis ainsi: puisse la balle se détourner! Adieu, mauvais sujet, adieu Philibert, adieu garçon!

P. S. Oh! mon ami, une chose ravissante!... Je mettais mes gants, ou me donnais un chiffon de papier: il est signé Louise. Elle m'annonce qu'un Anglais l'épouse de force, mais qu'elle m'a dovera toute sa vie. La périphérie ne flatte pas mon amour-propre; c'est égal, elle est délicieuse. Quand à toi, tu te réjouis, et voilà garanti de la corvée! Ta visite est faite, ton rôle de Pylade-

mière partie [des routes par l'allocation de divers subsides, montant ensemble à environ 80,000 frs.

On espère que la province du Brabant se chargera de prolonger cette route jusqu'à Tirlemont. Ce prolongement est pour elle du plus grand intérêt.

2° La construction de la route de Bierset à Hannut par voie de concession de péage, n'a été autorisée par arrêté royal que le 29 décembre 1833.

Depuis cette époque, la situation financière de la société concessionnaire n'a permis de mettre à exécution qu'une partie de 8,329 m. 20 de longueur, commençant à l'extrémité de la route provinciale de Liège à Bierset et aboutissant sur le territoire de Limont, à la rencontre du chemin de Donceel à Remicourt.

Cette partie doit être livrée à la circulation avant la fin de cette année.

3° Les routes de Battice à Maestricht, de Battice à la Minerie, de l'Emblève des Forges aux Trooz, et de Hollimont à Ensvil, sont respectivement achevées, la première depuis 1831, et la seconde depuis 1832; la troisième depuis 1831, et les deux dernières depuis 1833.

4° La partie de la route de Terwagne à Marche, traversant le territoire de la province de Liège, est construite et livrée à la circulation depuis 1834.

L'exposé qui précède des ouvrages en construction serait incomplet, si l'on omettait de faire mention des ponts, que l'on construit actuellement sur la Meuse et sur l'Ourte à Liège, de la route que l'on établit depuis ces ponts jusqu'à celle de première classe n° 4 à Grivegnée, et du pont que l'on construit sur la rivière de la Vesdre à Chaudfontaine.

Voici maintenant les constructions projetées et les améliorations à apporter aux communications existantes, et les nouvelles communications à établir.

La loi du 2 mai 1836 ayant mis à la disposition du gouvernement un crédit de six millions pour constructions, rectifications, et achèvements des routes du royaume, voici un état sommaire des besoins de notre province, tel qu'il résulte des indications de M. l'ingénieur en chef, qui pourra éclairer le gouvernement dans la répartition du crédit dont il s'agit :

1° Projet d'une nouvelle sortie de Liège vers Bruxelles et vers Tongres, au moyen de la construction d'une partie de la route neuve, partant du quai de la Souvenance, prenant en revers le versant au sommet duquel se trouve l'ancienne abbaye de St-Laurent qu'elle laisserait à droite, et continuant à s'élever par le versant de la montagne d'Ans qui descend vers Ste-Marguerite jusque vers le sommet du même versant, où elle rencontrerait la route de Liège à Bruxelles par Oreye. De là partirait d'un côté un embranchement vers la route de Bierset, de l'autre une partie de route qui déboucherait à Rocourt sur la route de Tongres; on éviterait par cette nouvelle direction, les montagnes impraticables de Ste-Walburge, d'Ans, de Ste-Marguerite et surtout de la rue étroite et difficile de Derrière le Palais, qui est une cause continuelle d'encombrement et d'accident. C'est là, nous semble-t-il, l'un des plus importants de tous les projets dont il est maintenant question.

2° Projet d'un embranchement de jonction de celle de Liège vers Bruxelles et vers Tongres, entre Ans et Rocourt, qui serait le complément de la nouvelle route qui précède; cet embranchement est concédé à une société d'actionnaires.

3° Etablissement d'une nouvelle partie de route, en prolongement de celle en construction, entre les nouveaux ponts sur la Meuse et sur l'Ourte, et la Bonne Femme, à Grivegnée, à l'effet de remplacer celle de deuxième classe, n. 15, de Liège vers Aix-la-Chapelle, depuis Liège jusqu'au haut de la montagne de la Chartraise.

La pente longue et rapide de cette montagne présente les plus grandes difficultés au roulage.

4° Redressement de la clef sur la route de Liège vers Aix-la-Chapelle. Cette rectification offrirait beaucoup d'avantages. Une société en a demandé la concession par voie de péage.

5° Reconstruction suivant un nouveau tracé de la route de Liège vers Spa, depuis la Bonne Femme à Grivegnée, jusqu'au pont sur la Vesdre.

consolateur est terminé avant même que tu aies affronté la chance d'un débat. Bravo! ne pas courir les risques d'une chute, c'est réussir. Un regret me reste; ma lettre si pathétique, mes frais de motion factice deviennent inutiles; les larmes que ma caraffe avait bien voulu distiller sur le velin, aux endroits voulus par la circonstance, ne tromperont personne: quel malheur.

Deux ans se sont écoulés. Dans cette chambre que nous avons décrite plus haut, que de changements!... Là où était la bibliothèque, un lit qu'enveloppe d'épais et larges rideaux; à côté une petite table chargée de fioles, de médicaments autour desquels va, se meut et s'agite la figure burlesquement importante d'une vieille qu'on empressément affecté, à sa démarche vive et cependant peu bruyante, à ses allures de grotesque gravité, il est facile de reconnaître pour une garde-malade. Près de la cheminée, un homme assis, sa figure est sombre et pâle, son regard exprime l'anxiété, sa poitrine est haletante: le cou tendu en avant, la bouche béante, il écoute...

Derrière les rideaux un soupir s'est fait entendre, puis une voix faible a dit :

« Gustave! »

— Pauline? »

— Et il s'est élané; sa main rapide a rejeté les rideaux, et il allait parler lorsque considérant avec plus d'attention Mme. de Montbrun, il reconnut qu'elle reposait.

Pauvre Pauline! comme sa figure mourante accusait la souffrance! Comme ses traits étaient livides. Des rides précoces sillonnaient les contours de sa bouche, un demi-cercle creusé profondément séparait, par une ligne bleuâtre ses yeux caves de ses pommettes saillantes, son front semblait plissé par la douleur. Gustave regarda cette femme, il y a deux ans, si belle, si pure, aujourd'hui presque hideuse; il saisit une de ces petites mains autrefois fermes et potelées; aujourd'hui sèches et flétries, il la pressa contre son cœur, et une larme brûlante s'échappant de sa paupière, coula silencieusement et vint tomber sur le visage

6° Amélioration de la route de deuxième classe n° 14 de Liège à Dinant par Ciney, dans la partie de la traverse, et de la montagne d'Ivoz. On sait que cette partie est non seulement fort incommode, mais même véritablement dangereuse, surtout à la descente. L'amélioration de la traverse et de la montagne d'Ivoz est d'autant plus à désirer que la circulation sur la route de Liège à Dinant et sur la nouvelle route de Terwagne à Marche sera considérablement augmentée, au moyen du nouveau pont qu'on a demandé d'établir sur la Meuse à Seraing.

7° Construction d'une route de Theux à Bastogne par Aywaille, avec un embranchement de Deigné à Louvegnée. Le gouvernement a fait faire les projets d'une grande et importante communication à établir, dans la direction de Verviers sur Bastogne par Theux, Aywaille et Hautfalise. Il est extrêmement désirable que cette utile conception se réalise.

8° Ouverture d'une route de Huy vers Stavelot, au moins depuis Huy jusqu'à l'embranchement de la route de 2me classe n° 14, du Fraineux à Marche par Terwagne. Une société qui a déjà recueilli de nombreuses souscriptions, se présente pour faire exécuter cette partie de routes, d'abord depuis Huy, en remontant le cours du Hoyaux, jusqu'à la route de 2me classe n° 14, de Liège à Dinant par Ciney, et ensuite depuis cette même route, jusqu'à celle de Liège à Marche, par Terwagne.

9° Etablissement d'une communication entre Liège et Maestricht plus directe que celle existante par Tongres.

Il y a à cet égard deux projets qui présentent des directions différentes sur lesquelles on aura à se prononcer. Ces deux projets sont d'accord quant à l'idée de maintenir une route dans la vallée de la Meuse, depuis Liège jusqu'à Visé, et à partir de cet endroit de la faire monter par la commune de Moulant, pour la faire aboutir à la route de Battice à Maestricht, vers la Maison Blanche.

Il n'y a désaccord que par rapport à la rive sur laquelle la route comprise entre Liège et Visé serait établie.

Le plus ancien projet consistait à passer immédiatement sur la rive droite de la Meuse, au moyen des ponts existants à Liège, et à prolonger, en l'améliorant, la route communale de Liège à Jupille; et en 1830, il s'était même formé une société, qui se proposait de demander l'autorisation de faire effectuer ce prolongement par la voie de concession et de péages.

Mais les événements de 1830, ayant nécessairement suspendu toute relation commerciale entre Liège et Maestricht, cette société a cessé toute démarche, et l'on a pu croire que ce projet était entièrement abandonné.

D'après cette pensée on a sollicité l'amélioration du grand chemin de Herstal à Visé, par le passage d'eau de Hermalle sous Argenteau, et la construction d'une partie de route, depuis Visé jusqu'à Moulant, sur la route de Battice à Maestricht.

10° Etablissement de la route de Namur à Hasselt, par Hannut et St. Trond, ce projet est fait jusqu'à Hannut, et l'on ne tardera pas à s'occuper de celui de la partie de Hannut à la limite de la province vers St. Trond.

11° Construction d'une route directe de Verviers à Stavelot par Vottem, le Sart et Fraucouchamps, ou par Jalhay, cette communication établirait des relations plus directes de Verviers avec l'Allemagne.

12° Etablissement d'un embranchement d'Aywaille à Marche en Famène dont la direction n'a pas encore été suffisamment étudiée pour pouvoir être indiquée dès à présent.

13. Etablissement d'une route partant de celle dite de l'Embière vers Beaufays ou Sprimont et allant rejoindre au-delà de l'Ourthe, au moyen du pont qui va être construit sur cette rivière à Esneux, la route de 2e classe, n. 14, de Liège à Dinant par Ligny.

14. Route de Liège à Tilleur par St-Gilles, dont la concession avait été demandée par le sieur Massilon, qui paraît avoir abandonné son projet. L'utilité et les avantages de cette communication, ont été unanimement reconnus, tant par l'administration provinciale, que par la chambre de commerce de Liège. Elle se rattacherait à la rectification proposée de la route de Liège à Bruxelles par Saint-Laurent.

Voici quelques détails sur les travaux des rivières et des canaux de notre province.

La construction la plus importante qui va être effectuée sur le cours de la Meuse est un quai de plus de 1200 mètres à la rive droite, à Liège.

Ces travaux ont été adjugés pour une somme de 680,000 fr. Ce qui servant en même temps au hallage; les états ont alloué en 1829, sur les fonds provinciaux, un subside de 40,000 fl., montant de la dépense qu'aurait exigé un simple chemin de hallage, qui devait être exécuté. Le tracé du nouveau quai, ayant été avantageusement modifié, en le faisant fortement avancer vers le lit de la rivière, la dépense d'abord prévue a été de beaucoup dépassée.

En conséquence l'administration communale de Liège a demandé que le subside provincial alloué en 1829 fut majoré. La société concessionnaire du canal de Meuse et Moselle avait la faculté de canaliser la rivière d'Ourte sur une partie de son cours, ou bien d'établir un canal latéral à ladite rivière.

La société a combiné ensemble ces deux systèmes: toutefois à l'exception de la partie comprise entre l'embouchure de la Vesdre dans l'Ourte, et l'embouchure du canal projeté dans la Meuse, elle s'est généralement bornée, au moins dans la province de Liège, à établir les écluses dans des dérivations, en maintenant d'ailleurs, la navigation du lit naturel de l'Ourte, dans lequel, on a établi les eaux au niveau de Flottaison.

Mais les événements de 1830 ont fait surseoir à l'achèvement des travaux, et il s'est trouvé que les dérivations étaient, les unes creusées au moins en majeure partie, et livrant de nouveaux passages aux eaux de l'Ourte, les autres seulement ébauchées, et que, dans le lit même de la rivière, il s'élevait des piles en maçonnerie qui devaient faire partie des dérivations, et qui, très rapprochées, sont fort incommodes et même dangereuses pour la navigation.

D'un autre côté les chemins de halage, dont une partie avait déjà été mise en bon état, font cessé d'être améliorés, là où ils ne l'avaient pas encore été, et en général, d'être entretenus.

Le gouvernement a, à plusieurs reprises, adressé des réclamations à ce sujet à la Société de construction du canal de Luxembourg.

Quant à ce qui concerne la construction du canal de jonction de la Meuse et de l'Ourte, depuis le Bac en Pot à Liège, jusqu'à Chénée, il paraît que c'est un travail à combiner avec l'établissement du chemin de fer d'Anvers à Cologne, au travers de la vallée de la Meuse, les déblais à faire pour creuser ledit canal, ne pouvant pas être mieux employés qu'à servir aux remblais du chemin de fer.

L'achèvement de la canalisation de l'Ourte en amont de Chénée, ou tout au moins l'amélioration de la navigation naturelle sur cette rivière, doit être recommandée à l'attention spéciale du gouvernement.

Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs que M. Dupont, professeur ordinaire à la faculté de droit, est nommé recteur de notre université. La nomination de ce professeur et les mesures que vient d'adopter le gouvernement pour donner aux études plus d'unité et de vigueur, prouvent toute la sollicitude de l'administration pour l'enseignement supérieur, et sont du meilleur augure pour l'avenir de notre université.

— On lit dans l'Eclaircur de Namur :

« Nous lisons dans les journaux anglais que l'ouvrier Hetherington, qui s'est fait connaître dans un meeting par l'apologie d'Alibea, a voulu se venger d'O'Connell qui l'avait rappelé à l'ordre, et, dans une réunion de gens de sa trempe, a provoqué la déclaration que le grand agitateur était fou sinon traître. On s'est contenté cependant d'un blâme sévère. Si de pareils maniaques, dont il ne serait pas difficile de trouver une demi-douzaine d'échantillons en Belgique, étaient payés par l'empereur Nicolas pour dégoûter les honnêtes gens de tout mouvement politique, ils ne rempliraient assurément pas mieux leur rôle qu'ils ne le font. »

Et ses yeux semblaient moins ardents, sa respiration était précipitée. Un instant ses yeux se fermèrent... Gustave eut peur, il jeta un cri. Mais Pauline revenant à elle, lui dit avec effort :

« Calme-toi, ami, le moment n'est pas venu... mais bientôt, demain, tout à l'heure peut-être... »

Gustave frémit : « Pauline, ces tristes pensées augmentent ton mal, éloigne-les de toi, mon ange; l'espérance est douce au cœur qui souffre. Espères, ma bien-aimée. »

Elle ne répondit pas, mais du doigt, indiquant la garde, elle lui fit signe de sortir; puis rassemblant ses forces et son courage : « Gustave, je meurs; mon mal, nul ne le sait; la science, cette amère dérision, n'a pas su le comprendre, moi seule je le connais. C'est un mal incurable, vois-tu bien, car depuis deux ans il me mine, depuis deux ans il me mord là, au cœur... »

Gustave fit un mouvement, sur son visage l'étonnement se peignit douloureux et profond.

Elle continua : « Pas un mot, les instants sont précieux, et je ne voudrais pas mourir avant d'avoir eu le temps de te confier le secret qui me brûle et qui me tue... Gustave, il y a deux ans, nous revînons de l'église, un prêtre avait béni notre union; tu m'avais promis, aux pieds des autels, amour et constance, amour exclusif... »

Oh! j'étais heureuse. Oh! une existence nouvelle s'ouvrait devant moi, car j'avais trouvé une âme pour mon âme. J'entrai ici, dans cette chambre, j'étais avec ma mère. Sur cette table qui est là, cette table que je n'ai jamais voulu permettre qu'on enlevât, car elle était pour moi comme un témoignage que je ne me trompais pas, que mon malheur, hélas, était trop réel, une lettre se trouvait... Elle était cachetée; mais sur l'adresse il y avait un nom de femme, le nom de Louise!... »

Un souvenir terrible traversa la pensée de Gustave, il craignit de se rappeler.

« Cette lettre, j'étais pris, je la déroba à tous les regards, et quand

— Voici un nouveau tour de filou. Un quidam se présente chez M. Harris, orfèvre à Londres, sous prétexte de lui restituer 18 livres sterling qu'il est honteux de devoir encore à M. Harris, père, depuis nombre d'années. Il donne au fils un bon de 20 livres à toucher chez un banquier. M. Harris qui croyait retrouver son argent à peu près perdu se confond en remerciements et rend 2 livres. Mais lorsqu'il se présente chez le banquier, on ne connaissait ni la signature ni même le nom de l'honnête homme.

**THEATRE ROYAL DE LIEGE.**

Aujourd'hui jeudi 6 octobre 1836, 6e représentation du 3me mois d'abonnement.

La 2e représentation de la reprise de la MUETTE DE PORTICI, grand opéra en 5 actes, musique d'Auber. Danse. Acte ter. Pas de Deux. Acte 3me. Tarentelle, précédé de la MARAINE, vau deville.

**ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 4 OCTOBRE.**

Naissances : 3 garçons, 3 filles.  
Décès : 4 filles, 1 femme, savoir : Louise Norelle, âgée de 47 ans sans profession, rue Pont-d'Avroi, époux de Hubert Hougardy.

Du 8. Naissances : 2 garçons, 1 fille.  
Décès : 1 garçon, 4 fille, 4 hommes, 2 femmes; savoir : Nicolas Baneux, âgé de 58 ans, colporteur, rue Grande-Bèche, époux de Marie Jeanne Closon. — Françoise Pichart, âgée de 62 ans, journalière, rue Pierreuse, veuve de Louis Soyex. — Marie Elisabeth Wilmar, âgée de 53 ans, journalière, rue pont St-Nicolas, épouse de Jean Simon Joseph Lambert.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

Nouveaux SAURETS PLEINS, chez ANDRIEN fils.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

POISSONS de MER très frais, au Moriane, rue du Stockis.

SAURETS PLEINS de Hollande, au Moriane, rue du Stockis. 164

CABILLAUD, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENGS et ANCHOIS nouveaux, chez PERET rue Ste.-Ursule.

HUITRES ANGLAISES, chez TART, derr. PHôtel-de-Ville.

L'ON DEMANDE UN COMMIS pour la surveillance des ouvriers dans une fabrique. — S'adresser rue Sur Meuse, n° 366. 167

ON DEMANDE en location à Liège, une MAISON de 7 à 8 pièces ou un quartier indépendant. S'adresser à M. DOTÉE rue sur Meuse n° 447 à Liège. 137

ON DEMANDE UNE FILLE, au fait d'ouvrages d'un ménage, munie de bons certificats. S'adresser au n° 19, sur le Marché. 61

**INSTITUT D'EDUCATION,**

PLACE DERRIERE St. PAUL, n° 515.

DIRECTEUR: M. J. F. FRÉNAVY.

La RENTRÉE des CLASSES est FIXÉE au LUNDI 10 octobre, immédiatement après la messe du St. Esprit, qui sera célébrée à 8 heures, à l'Eglise primaire de St. Jacques. 145

de la malade. Elle ne s'éveilla point, mais de sa poitrine, qui se soulevait avec effort, des mots entrecoués s'échappaient :

« Gustave! Ah!... vous êtes cruel... Gustave!... à moi votre présence... Hélas! Oh! pitié! je meurs... Gustave... mon ami... Ah!... »

Et sa respiration devenait plus courte, plus pressée, plus difficile; ses dents claquaient, ses mains se contractaient avec violence, une sueur froide étincelait à grosses gouttes sur sa physionomie blanche de blanc de la mort; Gustave ne put résister à la vue de ses tourmens atroces, et l'appelant à haute voix, il parvint à briser ce sommeil si pénible, si douloureux.

Les yeux de Pauline s'ouvrirent: ils étaient fixes, brillants. Elle se plaça sur son séant, examina Gustave, et, d'une voix étouffée, elle dit :

« Qui êtes-vous ? »

— Pauline! Pauline! tu ne me reconnais plus? C'est moi, c'est Gustave ton Gustave, qui t'aime!... »

Un sourire indéfinissable vint errer sur les traits amaigris de Pauline; une expression vive et saisissante d'une immense félicité se fit jour au travers de ses douleurs, et pressant sur ses lèvres pâles la main de Gustave, elle s'écria :

« Oh! Gustave!... à moi, n'est-ce pas, à moi pour toujours ? »

— Pour toujours, Pauline.

— Tu me trompes!...

— Oh! Pauline, sur mon âme, sur Dieu, sur ta vie qui est ma vie.

— Gustave, je mourrai contente!...

— Toi mourir, ma Pauline? si jeune, si forte encore! Oh! non, c'est impossible. Les paroles du docteur n'ont elles pas, ce matin, frappé tes oreilles? Ne l'as-tu pas entendu nous disant de cette voix qui persuade : « Oh! dans huit jours cela ira bien : la campagne, quelques rayons de soleil, le doux chant des oiseaux, la remètront tout-à-fait. Huit jours encore à souffrir, Pauline, mais après!... »

— Oh! non! Gustave, pas huit jours; moins que cela.

il me fut donné d'être seule, je la lus. Malheureuse que j'étais! J'y vis que tu ne m'aimais pas, que tu aimais une autre, que tu ne m'aimerais jamais. « A toi, lui disais-tu, mon amour! à elle ma présence! » Oh! alors, le voile qui m'aveuglait tomba, je vis tout mon avenir d'espoir se changer en un avenir de mépris et d'abandon, alors ma destinée m'apparut triste et inexorable, je me jetai à deux genoux, et je demandai à Dieu de mourir.

« Car je t'aimais, Gustave, de tout mon énergie, et vivre sans être aimée de toi me paraissait le plus affreux des supplices. Cependant voici deux années que je pleure, voici deux années que je meurs et de honte et de regrets; deux années! Gustave, oh cela est long!... Mais, je le sens, mes maux vont finir ma force est épuisée, réjouis-toi, Gustave, car bientôt tu sera, libre... »

Pendant que, haletante et moribonde, elle racontait ses douleurs, Gustave sanglotait, il demandait grâce, il jurait que cette lettre fatale n'avait été de sa part qu'un tissu de mensonges, une décevante consolation, un jeu infâme et misérable; il jurait que Pauline seule avait son amour.

Pauline l'écoutant, revenait à la vie, elle le regardait avec reconnaissance; puis, comme frappée d'une inspiration subite : « Gustave s'écria-t-elle, ma fille! ma fille! Je veux la revoir. »

Et quand sa fille fut là, sous ses yeux, avec ses grâces enfantines et naïves, avec ses charmantes tendresses, elle l'entoura d'étreintes convulsives, et mettant dans la main du père la main de l'enfant, elle dit avec solennité : « Gustave, par le salut de notre fille qui vous est plus chère que tout au monde, je le sais, jurez que Pauline a été pour vous un objet non de mépris, mais d'amour. »

— Par le salut de notre fille, je le jure.

— Merci, Gustave, merci mille fois, je ne regrette plus la vie j'ai connu le bonheur. Nous nous reverrons, Gustave. « Et riante, elle lui montra le ciel, puis inclinant la tête, expira. (Le Silete.)

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

Le sieur HOTTEGINDRE a l'honneur de prévenir les amateurs qu'il vient d'arriver avec un convoi de CHEVAUX, propres à tout service, Hôtel d'Angleterre et Hôtel de Brabant, à Liège. 155



CHIEN D'ARRÊT à VENDRE, n° 697, rue St. Séverin. 115



Les personnes qui désirent faire l'acquisition d'un ENTIER de bonne race, propre à saillir, peuvent se présenter au château de WARFUSÉE. 128

QUARTIER indépendant à LOUER. S'adresser rue devant St. Thomas, n° 285. 149

PLACE D'INSTITUTEUR.

Le jeudi 20 octobre 1836, à deux heures de relevée, l'administration communale de Grivegnée, ouvrira un concours pour la place d'un INSTITUTEUR communal.

Les questions qui seront soumises aux aspirants, consisteront en principes de grammaire, orthographe, calcul décimal, géographie, l'histoire de Belgique, dessin linéaire; ils devront en outre autant que possible connaître les premiers principes de mathématiques.

Les émoluments attachés à cette place, consistent: dans le logement et cent francs payés par la commune, nonobstant le traitement à accorder par le gouvernement.

Les certificats de moralité devront être transmis à l'administration au moins trois jours avant le concours.

Le bourgmestre, Louis Constant. Le secrétaire, F. Wéry. 155

Le VENDREDI, 7 octobre 1836, à dix heures du matin le notaire PAQUE vendra à l'enchère et sans remise ni réserve, devant M. OPHOVEN, juge de paix, en son bureau rue Neuve derrière le Palais, DEUX PRÉS de 7 à 8 verges grandes situés au chemin des Xhorrés à JUPILLE, tenant de deux côtés à Mine la baronne de Floon et des deux autres aux chemins. 102

La vente de la propriété sise à Louvegnéz, qui devait avoir lieu par le ministère de M. RENOZ notaire à Liège, le 3 octobre, est remise au 10 du même mois, 10 heures du matin. 132

VENTE DÉFINITIVE ET SANS RÉSERVE DE SURENCHÈRE DE DEUX BELLES MAISONS

SITUÉES SUR LE QUAI DE LA SAUVENIÈRE.

Mardi 18 octobre 1836, deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères des immeubles ci-près désignés, savoir:

Premier lot.

UNE BELLE MAISON située à Liège, quai de la Sauvenière, composée au rez-de-chaussée, d'un beau salon, salle à manger, cabinet; au premier étage, d'un grand salon, trois chambres à coucher; au second cinq pièces etc., au troisième, chambres de domestiques et beau grenier. Cuisines, offices, cour, remises, écuries, etc.

Deuxième lot.

UNE MAISON à côté de celle ci-dessus désignée, ayant deux sorties, l'une sur le quai de la Sauvenière, l'autre sur la rue des Begards.

Ces deux maisons viennent d'être construites.

Aux avantages d'une vue magnifique, elles réunissent toutes les commodités qu'on peut désirer. Elles seront vendues libres de charges et les plus grandes facilités seront accordées aux acquéreurs pour le paiement du prix.

S'adresser pour les conditions de la vente à M. RENOZ, rue du Pot d'Or. 169

VENTE DE RENTES.

LUNDI 17 octobre 1836, à 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des rentes ci-après désignées, savoir:

RENTES EN NATURE.

UNE RENTE de un MUID épeautre, due par Pierre Gelonne, de Bleret.

UNE RENTE de un MUID épeautre, due par la veuve Ransy, de Jupille.

UNE RENTE de UN MUID 4 setiers, due par Jacques Bodson et consors, d'Odeur.

UNE RENTE de 7 setiers, due par Thomas D'Heure et consors, de Milmorte.

UNE RENTE de 2 MUIDS d'avoine, due par M. Delré, à Theux.

UNE RENTE de 2 setiers d'avoine, due par Jason, de Theux.

RENTES EN ARGENT.

UNE RENTE de 20 florins Brabant-Liège, due par Joseph Donnay de Liège.

UNE RENTE de 43 florins, due par Pierre Brouhon et Léonard Delvaux, de Setaing.

UNE RENTE de 4 florins, due par Jacques Malherbe, d'Angleur.

UNE RENTE de 5 florins, due par Maillenc, de Theux.

S'adresser, pour les conditions de cette vente, à M. RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 158

A SURENCHÉRIR D'UN 20<sup>e</sup> en le déclarant au notaire PAQUE, 1<sup>o</sup> jusqu'inclus le 12 de ce mois, à midi UNE MAISON, sise à Liège rue sur les Aires n° 532, adjugée au prix de 3000 francs.

2<sup>o</sup> Et jusqu'inclus le 11 à la même heure, UNE MAISON, avec grange, étable, fournil, puits et un bonnier de jardin et prairie arborée, située au Trixhe-Murson à Jupille, adjugée au prix de 4,100 francs. 157

ADJUDICATION DÉFINITIVE ET SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR, D'UNE BELLE

MAISON DE COMMERCE,

Située à Liège, place St. Paul, n. 528.

Cette vente aura lieu le samedi, 8 octobre 1836, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire BIAR, rue Vinave-d'He, n° 43, à Liège, sur la mise à prix de 25,000 francs.

AU BAZAR RUE VELBRUCK,

DÉPOT DE SOULIERS DE DAMES.

Au même établissement. Véritable eau de Cologne de J. F. Misset et G. Grunwald à vendre au prix de fr. 3 50 c., la caisse de 6 grands flacons. 139

VENTE D'UNE MAISON,

SITUÉE AU FAUBOURG D'AMERCŒUR, A LIÈGE.

Mardi 11 OCTOBRE 1836, à trois heures de relevée, M. LAMBINON, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, place derrière l'hôtel de ville, une MAISON, cour, étable, fournil, forge et dépendances, cotée 190, située au commencement de la rue Basse-Wez, au faubourg d'Amersœur à Liège, joignant à la grande route, à la venue Louis Foidart et à M. Franckinet.

Cette maison, par sa situation, est très-propre à toute espèce de commerce.

VENTE D'UN VIGNOBLE,

SITUÉ ASSEZ PRÈS DE LA PORTE VIVEGNIS, A LIÈGE.

Mercredi 12 OCTOBRE 1836, à trois heures de relevée, le notaire LAMBINON VENDRA au plus offrant, en son étude, sise place derrière l'hôtel de ville, une moitié indivise dans quatre verges grandes de VIGNOBLE, situé au faubourg Vivegnis à Liège, joignant du côté de Coronmeuse à M. Raick, et du côté de Liège à M. Destria.

S'adresser audit notaire LAMBINON, pour connaître les conditions et avoir communication des titres de propriété. 88

VENTE DÉFINITIVE PAR SUITE DE SURENCHÈRES.

Le VENDREDI, 14 octobre courant, à 9 heures du matin, la famille de SAROLEA de CHERATTE fera vendre aux enchères publiques pour sortir de l'indivision par le ministère de M. DUSART, notaire à Liège, devant M. le juge de paix, des quartiers du Sud et de l'Ouest de la dite ville, en son bureau rue Mont St. Martin,

UNE BELLE FERME

d'origine patrimoniale, située en la commune de CHERATTE près de la Meuse avec soixante bonniers 12 verges grandes de jardin, prairies et terres qui en forment l'exploitation.

Elle sera d'abord exposée en masse et puis en détail. On peut se procurer, chez le dit notaire, des exemplaires du placard contenant la formation des lots. La vente aura lieu définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur.

La mise à prix de la masse est de cent quatorze mille cent trente cinq francs, prix auquel elle est portée par la surenchère. Les adjudications et lots en détail serviront de mise à prix.

S'adresser pour voir les conditions, tant en l'étude dudit notaire qu'au bureau de ladite justice de paix. 142

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.

Il sera procédé aux jours et lieux ci-après désignés, à la VENTE par adjudication publique des COUPES DE BOIS domaniaux de l'ordinaire 1837; savoir:

1<sup>o</sup> A Liège, le 17 octobre 1836, à dix heures du matin, des coupes situées dans l'arrondissement de Liège, etc.

2<sup>o</sup> A Huy, le 18 octobre 1836, à dix heures du matin, de celles situées dans l'arrondissement de Huy.

On peut obtenir tous les renseignements désirables chez les agents forestiers respectifs.

Liège, le 22 septembre 1836.

L'inspecteur forestier

des provinces de Liège et de Limbourg, DECHESNE, l'aîné. 86

Siroop pectoral fortifiant du docteur Chaumonnot.

UNE MÉDAILLE D'OR

a été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac, et les palpitations du cœur, il calme aussi les affections nerveuses etc. Dépôt chez MM. Decat & Co, rue des Pierres, à Bruxelles; Obosenski, rue Tirlemont, à Louvain; Lébouté, rue du pont d'Arroy, 552, à Liège; Frans Debast, à Gand; Jourdain, à Namur; Fryson Vanoutrive, à Ypres; Vanmiert, à Mons; Smout, à Malines; Dobbelaère, à Courtray; tous pharmaciens. 170

PROVINCE DE LIÈGE. — Travaux publics.

Avis. — Mercredi 12 octobre 1836, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par de vant M. le gouverneur de cette province, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères de diverses réparations à exécuter au pont des Arches, sur la Meuse à Liège.

On peut prendre connaissance du devis, à l'hôtel du gouvernement à Liège, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

A Liège, le 3 octobre 1836.

VILLE DE LIÈGE.

RAMONAGE DES CHEMINÉES.

Le collège des bourgmestre et échevins rappelle aux habitants les dispositions de l'article 7 du règlement communal du 10 mars 1825, portant:

« Les propriétaires ou locataires feront ramoner exactement deux fois par an les cheminées où l'on fait du feu, savoir: dans les mois de mars et avril, et dans les mois de septembre et octobre. Il sera fait des visites générales dans les mois de mai et de novembre pour constater les contraventions. »

L'amende comminée par le règlement est de frs. 6 30 à frs. 21 46.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 26 septembre 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 4 OCTOBRE.

Table of exchange rates for Paris, Oct 4, 1836. Columns include various financial instruments like 'Cinq pour cent', 'Esp. D. diff. s. int.', etc., with corresponding values.

AMSTERDAM, LE 4 OCTOBRE.

Table of exchange rates for Amsterdam, Oct 4, 1836. Columns include 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2', 'Dit. de change', etc., with values.

ANVERS, LE 5 OCTOBRE.

Table of exchange rates for Antwerp, Oct 5, 1836. Columns include 'ANVERS. Det. activ.', 'Det. diff.', 'Emp. de 48 mill.', etc., with values.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations like Amsterdam, Rotterdam, Paris, London, etc., with values.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 5 OCTOBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. An don ouvert 23 1/2 5/8, 314 5/8 1/2 3/8 et reste 23 5/8 au comptant. Primes à un mois 27 1/2 dont 1 p. c. Primes au 9/10 courant 24 1/2 dont 1/2 argent.

BRUXELLES, LE 5 OCTOBRE.

Table of exchange rates for Brussels, Oct 5, 1836. Columns include 'Dette active', 'Emp. R. fin cour.', 'Emp. de 30 mill.', etc., with values.

VIENNE, LE 27 SEPTEMBRE.

Métalliques, 401 1/2. — Actions de la banque, 4317 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 5 OCTOBRE.

VENTES.

Tabac. — Les ventes publiques d'hier et aujourd'hui ont été très animées, 761 boucauts tabac Kentucky ont été écoulés, on a payé de 22 à 59 centimes par 1/2 kilo suivant l'importance des ayaries.

Café. — On a cité environ 500 balles Brésil payée de 31 1/2 à 32 1/4 cents, plusieurs petits lots Batavia ensemble 90 balles, à prix divers.

Sucre raffiné. — On a fait 6,000 kilos loms, à prix non cité.

Sucre brut. — Sans affaires dignes de remarque.

Cotons. — Prix fermes mais sans transactions.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.